

Recours judiciaire contre TikTok devant le juge civil : sept familles s'unissent pour faire reconnaître la responsabilité du réseau social

Sept familles issues du collectif Algos Victima assignent, par la voix de leur avocate Maître Laure Boutron-Marmion, la plateforme numérique TikTok devant le Tribunal judiciaire de Créteil afin de faire reconnaître la responsabilité du réseau social dans la dégradation de l'état de santé de leurs enfants.

Cette action en justice vise à faire reconnaître le rôle joué par la plateforme TikTok, dans la libre circulation des contenus faisant la promotion de l'automutilation, du suicide et des troubles alimentaires, responsables de l'exposition des jeunes à des risques graves pour leur santé mentale et physique.

Cette initiative judiciaire inédite en Europe par le nombre de familles qu'elle implique, intervient à la suite de la première plainte française contre TikTok, déposée en septembre 2023, à l'initiative de Stéphanie Mistre et Charles Le Tiec, les parents de Marie, ainsi qu'à plusieurs actions en cours dans de nombreux pays, visant à encadrer davantage les pratiques des géants du numérique et à protéger les utilisateurs les plus vulnérables.

Cette action en justice est soutenue par des associations telles que Lève les Yeux, Alerte Ecrans ainsi que le think tank, l'Institut des Droits Fondamentaux Numériques (IDFRights) qui luttent pour une révision profonde des systèmes de modération et des conceptions algorithmiques afin de garantir une meilleure protection des utilisateurs, en particulier des mineurs, compte tenu de leur particulière vulnérabilité.

« TikTok, comme d'autres géants du secteur, doit répondre de ses actes et négligences. Les familles engagées dans ce recours dénoncent les effets dévastateurs de l'application sur la santé mentale et physique de leurs enfants, dont deux se sont malheureusement suicidés.

La responsabilité de TikTok doit être reconnue par les juges français du fait de la conception délibérément addictive de l'application et d'un algorithme défaillant dans la régulation et la modération des contenus faisant la promotion de l'automutilation, du suicide et des troubles alimentaires. Ces contenus enferment les jeunes qui y sont exposés dans l'idée que ces pratiques sont anodines et bénéfiques pour eux alors qu'elles portent directement atteinte à leur santé. C'est un signal fort que lancent les premières familles qui initient ce recours, elles veulent être entendues et cherchent réparation pour la souffrance de leurs enfants ainsi qu'une véritable réflexion de la part de tous sur ces questions majeures pour la santé de nos enfants » affirme Maître Laure Boutron-Marmion, avocate des familles du collectif Algos Victima.

*** **

A Propos d'Algos Victima

Le collectif Algos Victima, fondé en mars 2024 par Me Laure Boutron-Marmion est une cellule d'accompagnement juridique des victimes des réseaux sociaux et de leur famille et a pour mission d'engager les actions judiciaires nécessaires à faire reconnaître la responsabilité des plateformes de réseaux sociaux dans la souffrance endurée par les mineurs.

Contact Algos Victima : contact@algosvictima.com

ALGOS VICTIMA

Contact Presse : Vae Solis Communications | jean-baptiste.aricat@vae-solis.com – 07 71 66 06 16